

**MINISTERE DE LA JUSTICE**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
CABINET DU DIRECTEUR

Paris, le 6 janvier 2014  
Circulaire  - Note

N° téléphone : 01.44.77.62.80  
N° télécopie : 01.44.77.60.20

*Date d'application :*  
*Réponse à l'Administration centrale*  
**avant le 7 février 2014**

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

**POUR ATTRIBUTION**

Numéro de note : SJ-14-01-CAB-DSJ/06.01.14

Référence de classement :

Mots clés :

Titre détaillé : Plan de soutien aux juridictions.

Texte(s) source(s) :

Texte(s) abrogé(s) :

Texte(s) modifié(s) :

Publication : non  si oui *B.O.*  *J.O.*   
*INTRANET - permanente* X *INTERNET*   
*temporaire jusqu'au*

**Modalités de diffusion**

Diffusion assurée par les chefs de cour dans leur ressort

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite



Paris, le 06 JAN. 2014

**CABINET  
DE LA GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE  
LA DIRECTRICE DU CABINET**

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel,  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours,

Depuis son arrivée, la Garde des sceaux, ministre de la Justice, s'attache, dans le cadre d'une démarche concertée et transparente, à moderniser les modes de fonctionnement ainsi que l'organisation de l'institution judiciaire afin de redonner du sens à l'œuvre de justice.

La Garde des sceaux a pu obtenir l'année dernière le dégel de 74 millions d'euros de crédits de fonctionnement pour les juridictions.

**Elle a en outre obtenu, en fin d'année 2013, l'autorisation du ministre du budget de pouvoir procéder à un apport budgétaire exceptionnel.**

**En conséquence, outre les 25% de crédits prévus dans le document de répartition initiale des crédits et des emplois, pour l'année 2014, qui vous ont été, comme chaque année, délégués le 2 janvier dernier, la direction des services judiciaires peut procéder à un abondement permettant de soutenir l'activité des juridictions et de pallier les situations d'urgence.**

Ce plan de soutien aux juridictions lui permet de :

- *Renforcer l'assistance des magistrats* : 100 nouveaux contrats de recrutement d'assistants de justice pourront être signés dans les juridictions dès le début de l'année 2014. Cette mesure permettra d'augmenter de 15% les effectifs d'assistants de justice de vos ressorts par rapport aux effectifs présents en 2013 et de satisfaire à la quasi-totalité des demandes que vous avez présentées à l'occasion des dialogues de gestion.

- *Renforcer le parc informatique des juridictions* d'une part par le déploiement dès janvier 2014 de 1900 ordinateurs destinés à recevoir l'applicatif MINOS dans les tribunaux d'instance et d'autre part, au cours du 1er semestre 2014, par le déploiement supplémentaire de 3100 postes dans les autres juridictions.

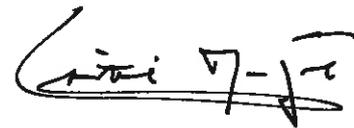
- *Renforcer l'entretien immobilier des palais de justice* par la mise en œuvre d'actions prioritaires : une enveloppe supplémentaire de 4,7 millions d'euros, pour l'entretien et la rénovation immobilière des bâtiments judiciaires, en plus des crédits d'entretien courant qui vous seront délégués en début de gestion, sera répartie entre les cours d'appel.

Cette dotation supplémentaire de crédits doit vous permettre d'effectuer les rénovations qui n'auraient pas pu avoir lieu sans ce soutien exceptionnel. Le détail de la répartition de ces crédits par cour d'appel est en cours de diffusion par la direction des services judiciaires.

Il vous est demandé de faire connaître à la direction des services judiciaires les chantiers prioritaires que vous souhaitez mettre en œuvre dans votre ressort, pour répondre aux situations les plus urgentes.

Vous veillerez à adresser, *avant le 7 février prochain*, au directeur des services judiciaires, par courriel à l'adresse [synthese-budget.dsj-ofj3@justice.gouv.fr](mailto:synthese-budget.dsj-ofj3@justice.gouv.fr), la liste des actions qui pourront être conduites très rapidement dans votre ressort grâce à cette ressource supplémentaire.

Je vous demande de bien vouloir accompagner la direction des services judiciaires dans la mise en œuvre de ce dispositif.



Christine MAUGÜÉ